



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 85350

Texte de la question

Six ans après avoir été l'objet de sanctions de la part de ses partenaires pour avoir accueilli dans son gouvernement un parti d'extrême droite, l'Autriche assure, depuis le 1er janvier 2006, la présidence de l'Union européenne pour tenter, selon sa ministre des affaires étrangères, Mme Ursula Plassnik, de lui rendre « confiance » et « dynamisme ». Cette dernière a estimé qu'après 2004, année des réussites, marquée par l'élargissement de l'Union et par l'accord des chefs d'État et de gouvernement sur la Constitution, 2005 a été l'année des difficultés, mais qu'elle s'achève sur un « signal d'espoir » avec l'accord sur le budget européen, annonçant une possible relance. Elle estime que celle-ci passera par de nouvelles propositions sur le projet de Constitution européenne, au point mort depuis le double refus français et néerlandais, respectivement le 29 mai et 1er juin 2005. La présidence indique qu'elle s'assurera que le travail du conseil des ministres contribue au bien-être économique et social, à la protection de l'environnement, à la liberté et à la sécurité des citoyens, au renforcement du rôle de l'Europe dans le monde. Or les attentes sont grandes, notamment depuis le « non » catégorique à une constitution ultra-libérale basée uniquement sur la notion de marché exprimé par les Français et Néerlandais en 2005, mais aussi chez la plupart des autres citoyens européens qui ont été « bâillonnés » par leur gouvernements respectifs sur la question alors qu'il est notoirement avéré que parmi eux une majorité franche est aussi contre ce texte et l'orientation ultra-libérale prise par l'Union depuis une vingtaine d'années. Compte tenu de ce décalage flagrant entre la volonté des peuples et celles des hautes sphères politiques de chaque pays membre, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Lors du Conseil européen des 15 et 16 juin dernier, les chefs d'État ou de Gouvernement ont fait une appréciation de la période de réflexion, décidée par eux en juin 2005, après le rejet par la France et les Pays-Bas du traité constitutionnel. Les vingt-cinq États membres ont reconnu que cette période avait été utile car elle avait permis de prendre la mesure des préoccupations des citoyens et de la nécessité d'y répondre en faisant progresser les résultats et les projets concrets. Par ailleurs, le Conseil européen, parallèlement au processus de ratification en cours dont les conclusions précisent qu'il faut espérer qu'il puisse être mené à bien, a estimé qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux de réflexion en s'appuyant sur ce qui a été réalisé depuis juin 2005 avant que des décisions puissent être prises sur l'avenir du traité constitutionnel. Le Conseil européen a donc défini une séquence qui débutera au premier semestre 2007 avec la présidence allemande et qui se poursuivra jusqu'au second semestre 2008, sous présidence française, au cours de laquelle devront être prises au plus tard les décisions nécessaires à la poursuite du processus de réforme. Sur le fond, les échanges qui se sont déroulés lors de ce Conseil européen ont confirmé qu'il n'existait pas de consensus entre les vingt-cinq États membres sur l'avenir du traité constitutionnel. En revanche, tous ont reconnu que le traité de Nice, actuellement en vigueur, était aujourd'hui insuffisant pour permettre à l'Europe de fonctionner correctement. Par ailleurs, sans préjudice de l'avenir du traité constitutionnel, il paraissait utile de rechercher ce qui pouvait être amélioré, d'ores et déjà, à traités constants. C'est dans cet esprit que la France avait remis, en avril, à ses partenaires européens

une contribution dont nombre de propositions ont été reprises par les conclusions du Conseil européen. Sur quatre des cinq domaines sur lesquels le Conseil européen a proposé des améliorations, la contribution de la France a été suivie : 1 sur la sécurité des citoyens, les conclusions se réfèrent implicitement à la clause passerelle de l'article 42 du traité sur l'Union européenne, que la France a proposé d'utiliser pour permettre de passer à la majorité qualifiée et à la codécision et rendre ainsi l'action de l'Union plus efficace et plus démocratique sur ces matières ; 2 sur le renforcement de la dimension sociale de l'action de l'UE, les conclusions du Conseil européen prévoient que, outre la Commission, le Conseil et le Parlement européen devront prendre en compte l'impact social de la législation européenne ; 3 sur l'action extérieure de l'Union, le rapport de la Commission intitulé « L'Europe dans le monde » a été salué par le Conseil européen. Or il reprend plusieurs des mesures que la France avait proposées. Tel est le cas de celles qui visent à améliorer la coopération entre Commission et Conseil, tant à Bruxelles que dans les pays tiers, ou du soutien apporté à l'action du Haut Représentant pour la PESC, M. Javier Solana ; 4 s'agissant des parlements nationaux, des améliorations ont été également obtenues. D'une part, la Commission s'engage à leur transmettre directement les projets de textes. D'autre part, la Commission devra examiner avec toute l'attention requise les observations formulées par les parlements nationaux au regard des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Au total, bon nombre de propositions françaises ont été reprises et leur mise en oeuvre devrait pouvoir se faire dans les prochains mois. A l'occasion de ce Conseil européen, un débat sur la stratégie d'élargissement a également eu lieu, comme la France l'avait demandé. Là aussi, des résultats ont été obtenus. Ainsi, les conclusions du Conseil européen mentionnent-elles que « le rythme de l'élargissement doit tenir compte de la capacité d'absorption de l'Union ». Ainsi la capacité d'absorption de l'UE est bien une condition pour l'élargissement, comme l'a relevé le Chancelier Schüssel. Ce Conseil européen a également permis de faire progresser l'Europe des projets, dans le domaine de l'énergie, des migrations ou bien pour doter l'Europe d'une véritable capacité de réponse aux crises.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85350

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1133

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8307